

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 avril 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, M. Bluteau

-----



## Délibération n° III du 13 avril 2023

### EXTENSION DU VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE SUJÉTIONS HORAIRES (ISH) AUX AGENTS DE CATÉGORIE C

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2002-532 du 16 avril 2002 modifié relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétions horaires à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu la circulaire du Ministère de la décentralisation et de la Fonction publique et du secrétaire d'État chargé du budget NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-VII-19 du 7 juillet 2022 relative aux mesures pour la valorisation, l'attractivité et l'équité des métiers au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 20 mars 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**





- APPROUVE l'extension du versement de l'Indemnité de sujétions horaires (ISH) aux agents de catégorie C relevant de la filière technique titulaires, stagiaires et contractuels de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD).

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*